

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 9 novembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 38, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45

Etaient présents à la CCI :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN François : M. Emile BOURGEOIS Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE, **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champoux : M. Romain VIENET, **Fontain** : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Patrick OUDOT représenté par sa suppléante Mme Sandrine BOUTARD **Gennes** : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : Mme Anne BIHR Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN représenté par son suppléant M. Didier TODESCHINI

Etaient absents :

Amagny : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Thierry PETAMENT, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. B. LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :

M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

T. JAVAUX à C. MAGNIN-FEYSOT, M.J. BERNABEU à P. SIMONIN, H. ALEM à A. TERZO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à C.DEVESA, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. CAULET, J. CHETTOUH à F. BAEHR, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à JE. LAFARGE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à M. ZEHAF, V. HALLER à N. SOURISSEAU, PC. HENRY à M PIGNARD, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à M. ETEVENARD, L. MULOT à G. BAILLY, T. PETAMENT à L. FAGAUT, F. PRESSE à A. POULIN, JH. ROUX à S. WANLIN, J. SORLIN à S. COUDRY, C. WERTHE à C. VARET, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à C. BARTHLET, F. BAILLY à C. MAIRE, V. DRUGE à F. GALLIOU, M. LEOTARD à E. BOURGEOIS, M. DONEY à JM. CAYUELA, P. OUDOT à JF. MENESTRIER, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à F. LAIDIE, S. RUTKOWSKI à M. FELT, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à F. RACLOT, L. BERNARD à JP. MICHAUD B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, D. GAUTHEROT à G. ORY, JM. BOUSSET à P. AYACHE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC ANSART, A. BIHR à P. ROUTHIER, J. SIMONDON à V. FIETIER, F. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE et D. LEGAIN à D. LHOMME

SPL Mobilité – modification du capital social prise de participation et désignation d'un second élu

Rapporteur : Yves GUYEN, Vice-Président

Commission : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « SPL Mobilités BFC » Budget annexe Transports	Montant prévu au budget 2020 : 40 K€ Montant de l'opération : 31 K€

Résumé :

La Société Publique Locale (SPL) Mobilités Bourgogne Franche-Comté poursuit sa structuration, et à ce titre souhaite intégrer à son capital une centaine de communes de la Région Bourgogne Franche-Comté. En respect des dispositions réglementaires, le Grand Besançon doit se prononcer préalablement à cette opération.

Par ailleurs, Grand Besançon Métropole souhaite renforcer sa présence à la gouvernance de la SPL MBFC, partenaire majeur de l'organisation des mobilités sur le territoire, via l'acquisition de nouvelles parts dans le capital. Cette opération peut se concrétiser par le rachat des parts de Nevers Agglomération, qui a d'ores et déjà délibéré pour les céder. En cas d'accord, il conviendra de désigner un second représentant du Grand Besançon au conseil d'administration de la SPL.

I. Contexte

La Région Bourgogne Franche Comté, devenue Autorité Organisatrice de transport non urbain au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, a souhaité élargir l'objet et l'activité de la Société Publique Locale (SPL) existante (Sud Bourgogne Transport Mobilité) à l'échelon régional. Elle a également regroupé, au sein de cette SPL élargie, les régies départementales du Doubs et du Jura, au 1^{er} septembre 2017.

La SPL a pris le nom de « Mobilités Bourgogne Franche-Comté » (SPL MBFC).

La régie du Doubs était prestataire pour le Grand Besançon, sur des lots de transports interurbains. La SPL fonctionnant sur le principe du « in house », c'est-à-dire exclusivement pour le compte de ses actionnaires, le Grand Besançon a acquis, en 2017, 3100 parts de la société (soit 5.566% du capital) pour garder la possibilité de poursuivre des activités avec celle-ci.

II. Cessions de parts par la Région

Dès 2018, la Région BFC a souhaité partager l'outil SPL avec les communes du territoire régional. A ce jour une centaine de communes ont fait part de leur intérêt. La Région entend réaliser cette opération par la cession d'une action de 10 euros de valeur nominale à chaque commune ayant délibéré en ce sens. Le montant global du capital de la SPL, soit 557 000 €, reste inchangé.

L'entrée au capital des communes n'aura pas d'influence sur la composition de la gouvernance, la Région BFC restant très largement majoritaire avec 63,02 % du capital à l'issue de l'opération, contre 64,99% précédemment. Les communes entrant au capital seront intégrées à l'assemblée spéciale qui dispose d'un siège au conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la SPL du 1^{er} juillet 2019 a délibéré sur ces propositions et, en respect de l'article L 1524-1 du CGCT, la SPL a saisi ses actionnaires : à ce titre, Grand Besançon Métropole doit se prononcer préalablement à la modification de la composition du capital social.

III. Renforcement de Grand Besançon Métropole dans la SPL MBFC

Dès 2018, Grand Besançon Métropole a sollicité la Région Bourgogne Franche-Comté et la SPL MBFC en vue d'acquérir des parts supplémentaires dans le capital de la SPL, qui est un partenaire majeur dans l'organisation des mobilités sur le territoire grand-bisontin. Ceci permettrait également à GBM de renforcer sa présence dans la gouvernance de la SPL.

Parallèlement, Nevers Agglomération a fait part à la SPL de son souhait de céder les 3 100 parts qu'elle détient au capital, et a d'ores et déjà délibéré en ce sens.

Par le rachat des parts de Nevers Agglomération, GBM détiendrait 6 200 parts, soit 11.131% du capital, et obtiendrait 2 sièges au conseil d'administration.

En cas d'accord, Grand Besançon Métropole proposera à Nevers Agglomération d'acquérir ses parts dans la SPL MBFC, pour un montant de 31 000 € (soit à la valeur nominale).

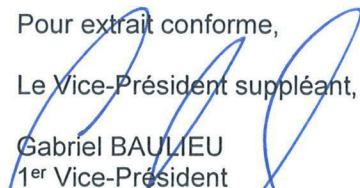
L'attribution d'un second siège dans les instances de la SPL MBFC implique la désignation d'un second représentant de Grand Besançon Métropole, aux côtés de Mme ZEHAFF.

Il est proposé de désigner M. Gilbert GAVIGNET comme second élu représentant GBM.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la modification du capital social de la SPL MBFC, par la cession d'actions de la Région Bourgogne Franche-Comté à une centaine de communes,**
- **autorise son représentant à voter en faveur de cette modification du capital de la SPL dans les instances qui statueront sur ce point,**
- **se prononce favorablement sur le renforcement de Grand Besançon Métropole dans le capital et la gouvernance de la SPL MBFC, par une acquisition de 3 100 parts auprès de Nevers Agglomération, pour un montant de 31 000 €,**
- **désigne M. Gilbert GAVIGNET comme second élu représentant Grand Besançon Métropole au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPL MBFC.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2